



CRÉPOL INFO n°64

07/10/2018

INFOS MUNICIPALES :

SITE INTERNET COMMUNE :

Le site internet de la commune sera accessible fin octobre à l'adresse : <https://crepol.fr/>
Vous pourrez y trouver diverses informations, les comptes rendus du conseil municipal, etc
De nouveaux articles et informations, viendront peu à peu compléter le site.

► **11 NOVEMBRE 2018 :**

- **LA CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION** du 11 novembre aura lieu à 11h au Cimetière.
- **REPAS:** Le traditionnel repas offert par la municipalité aux personnes âgées de 65 ans et plus dont la résidence principale se situe à CRÉPOL, aura lieu le samedi 11 Novembre 2018 à partir de 12h à la salle des fêtes. Une invitation est jointe au Crépol Info, pour les personnes de plus de 65 ans.
Pour vous inscrire, retourner le bon à la Mairie avant le 04/11/2018, téléphoner en Mairie au 0475456293, contacter Josette PLACE présidente du Club de l'Oiseau d'Argent au 0475457420 ou contacter Christine DONGER au 0475457612. Si vous n'avez pas de véhicule pour vous déplacer, veuillez le préciser le en vous inscrivant, un adjoint ou conseiller municipal viendra vous chercher à votre domicile.
Ce repas est l'occasion de se rencontrer et de passer un moment convivial ensemble.
Si cependant, il ne vous était pas possible de participer à ce repas, nous vous rendrons visite en fin d'année pour vous remettre un colis si vous avez plus de 70 ans.

► **GENDARMERIE :** La gendarmerie de Romans vous informe de la nouvelle organisation :

- L'accueil du public est fermé tous les jours de la semaine à la brigade de Romans. Cependant, la gendarmerie sera toujours ouverte et l'activité perdurera. Les personnes qui se présenteront d'initiative seront accueillies téléphoniquement pour être soit aiguillées sur la brigade de St Donat (ouverte tous les jours), soit un rendez-vous sera pris (plainte n'ayant aucun caractère d'urgence) soit un gendarme recevra la plainte dans l'immédiat (plainte urgente ou à caractère sensible)
- **La brigade de St Donat est ouverte tous les jours de la semaine aux horaires suivants : du lundi au samedi de 8 à 12h et de 14h à 18h et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h.**

► **ASSOCIATION SANTÉ HAUTE HERBASSE :** L'Association Action Santé Haute Herbase organise une 2ème soirée débat sur la santé, le 23 octobre 2018 à 20 h à la salle des fêtes de Crépol.

Pour assurer et améliorer la santé de tous, un coordinateur santé arrive à Crépol le 1er janvier 2019.
A quoi servira-t-il (sa mission) ? Qui pourra y faire appel ? , Que pourra-t-on attendre de lui ?
En présence du Dr BELIA-DONDT et de son équipe mobile de gériatrie du CH de Romans. Soirée ouverte à tous suivie d'un buffet.

► **APICULTURE / DÉCLARATION DES RUCHES 2018 :** Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre : la déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole, la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.
Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr ou Téléphone : 01 49 55 82 22

► **RECENSEMENT DES JEUNES : PROCEDURE A SUIVRE DES 16 ANS :** Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans. Il est nécessaire de se présenter à la mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Une attestation de recensement sera délivrée. Attention cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au centre du service national dont dépend l'intéressé.

► **INFORMATION VRAGGLO / SERVICE ASSAINISSEMENT :** Les rejets de lingettes sont à l'origine de surcoûts d'exploitation sur la partie publique des réseaux, aussi, VRAgglo lance une campagne d'informations « Stop aux lingettes dans les toilettes » Les lingettes, même biodégradables, ne se jettent pas dans les toilettes. Elles s'évacuent mal, se dégradent difficilement et finissent par s'accumuler dans le réseau. Le branchement propre à chaque usager est menacé ainsi que tout le système d'assainissement collectif. Déposez vos lingettes avec les ordures ménagères. Vous éviterez les risques d'obturation, d'odeurs désagréables et de refoulement des eaux usées. Vous contribuerez également au bon fonctionnement du service public d'assainissement. Mieux encore, pour la préservation de l'environnement, limitons l'usage des lingettes jetables ! Lien internet : <http://www.valenceromansagglo.fr/fr/des-services-au-quotidien/assainissement/info-usagers.html>

► **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :** Les demandes d'inscriptions peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2018. Toutes les personnes qui ont changé de commune doivent solliciter leur inscription. Veuillez-vous munir d'une photocopie de la pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et compléter le formulaire d'inscription à retirer en Mairie. En 2019, les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

► **DÉCHETS VERTS :**

- **Évacuation des déchets verts:** Il est formellement interdit de jeter les déchets verts issus de taille ou de tonte dans les containers d'ordures ménagères, le long de l'Herbasse ou dans la rivière Herbasse. Ces déchets doivent être évacués à la déchetterie de Mours ou de Romans.

- **Brûlage des déchets verts :** Un arrêté préfectoral interdit le brûlage des déchets verts (arrêté n° 2013-114-0007) afin d'éviter la pollution de l'air.

La commune de Crépol a obtenu une dérogation auprès de la préfecture de la Drôme afin de pouvoir brûler certains résidus tels que les branches ou les déchets de tailles secs, car la commune est éloignée des déchetteries de l'agglomération. Cette dérogation est valable sous conditions :

- ✓ Il est vivement recommandé aux particuliers d'effectuer un broyage et ou un compostage de leurs déchets verts, ou de les apporter à la déchetterie de Mours Saint Eusèbe ou de Romans sur Isère.
- ✓ Il est possible de brûler les déchets verts, hors épisode de pollution et hors période d'interdiction d'allumer des feux (voir affichage en Mairie), et à condition de respecter les conditions suivantes :
 - Le brûlage doit dégager un minimum de fumée et doit donc concerner uniquement des végétaux secs.
 - Il ne faut pas brûler le dimanche au village.
 - Il faut éviter les conditions hivernales froides, sans vent et en début de matinée qui ne sont pas propices à la dissipation du panache de fumée, et qui contribue localement à la présence d'un fort taux de particules polluantes. C'est au particulier de justifier en cas de contrôle que sa situation s'inscrit dans ce cadre.

Il reste absolument interdit de faire du feu lors de pics de pollutions, de brûler des pneus, du plastique, des végétaux verts sous peine d'amende.

► **INFORMATION VALENCE ROMANS DÉPLACEMENTS / INFOS MOBILITÉ :**

Valence Romans Déplacements a communiqué sa nouvelle plaquette « Simplifiez vos déplacements » par commune. Elle regroupe les informations sur les lignes de car et les tarifs d'abonnement Citéa, le service de réservation Résa+ (Nouveau nom du service TAD Transport à la demande), le service de location de vélo « Libélo », le covoiturage... La plaquette concernant la commune de Crépol est disponible en version papier à la mairie ou sur internet : <http://valenceromansdeplacements.fr/documents/info-mobilite-rentree-2018/>

INFOS DES ASSOCIATIONS :

COMITÉ D'ANIMATION DE CRÉPOL :

Matinée Huîtres (dégustation et vente) dimanche matin 9 décembre 2018 à la salle sous la mairie Crépol.
- Pas d'annonce des autres associations

COMPTE-RENDUS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018 :

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE CRÉPOL :

Avant le conseil municipal, les bénévoles de l'Association « Bibliothèque communale de Crépol » présentent le bilan des activités 2017 et les projets 2018 de la Bibliothèque au CM.

Depuis le déménagement de la Bibliothèque dans le nouveau local, le nombre d'adhérents a fortement augmenté. Il est constaté un coût élevé des frais d'assurances qui utilisent une grosse partie du budget de la Bibliothèque. Les activités 2018 prévues sont les suivantes:

Animations pour les classes maternelles de l'école (ne pourront certainement plus se faire l'année prochaine car plus de classe le mercredi et pas de disponibilité des bénévoles les autres jours), une fois par mois, atelier écriture, soirée pyjama sur le thème des insectes, soirée quizz Eco-consommation, vide grenier de la fête de Crépol avec le stand de fleurs, portes ouvertes le samedi matin 15/09/18, soirée contes (avril) avec la Bib des 4^{et} saison culturelle (animation fournie clefs en main par la médiathèque)

DEVIS TRAVAUX MUR CHAPELLE ST ROCH: Mme le Maire présente au CM un devis de l'entreprise Rozier-Porte concernant la sécurisation du mur de soutènement de la chapelle St Roch. En effet, des fissures sont présentes sur ce mur. L'entreprise propose de creuser profondément le long du mur, de couler du béton et d'ancrer des tirants pour retenir le mur. Il est également prévu une injection de coulis dans les fissures actuelles. Le devis s'élève à 8.064,00€ TTC.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis de l'entreprise Rozier-Porte pour la sécurisation du mur de soutènement de la chapelle St Roch et autorise Mme le Maire à demander une subvention auprès du conseil départemental de la Drôme.

DEVIS CHEMINS COMMUNAUX: Mme le Maire présente au CM le devis de l'entreprise Cheval pour le programme de travaux de voirie 2018, et propose de réaliser les travaux sur les chemins suivants :

Route de la vieille église (7.232,50€ HT), Montée du Gai soleil (7.850,00€ HT), Route de St Roch (6.090,00€ HT), Route de la Limone (100,00€ HT) Le CM, à l'unanimité des membres présents, accepte de réaliser les travaux sur les chemins ci-dessus pour un montant HT de 21 272,50 €.

PROJET AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE: Mme le Maire présente au CM l'ébauche de projet d'aménagement de la place de l'église tel que présenté par le cabinet d'étude le 24/05/2018 par le bureau d'étude CAMBIUM.

LOCAL STOCKAGE DES TOILETTES PUBLIQUES, DEVIS PORTAIL: Mme le Maire présente au CM le devis de réparation du portail du local de stockage des toilettes publiques. Le devis s'élève à 734,40€ TTC.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, décide d'effectuer les travaux de réparation du portail du local de stockage des toilettes publiques, et ne souhaite pas changer le portail.

SDED : EFFACEMENT ET FIABILISATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES PLACE DE L'ÉGLISE: Mme le Maire rappelle au CM la proposition du SDED concernant les travaux d'effacement et de fiabilisation des réseaux électriques de la place de l'église. Le montant des travaux restant à charge de la commune serait d'environ 25.000€. Un courrier sera envoyé au SDED pour leur demander de démarrer l'étude.

DÉLIBÉRATION: AUGMENTATION LOYER APPARTEMENTS ET GARAGE AU 1^{er} JUILLET 2018: Mme le Maire informe le CM de l'augmentation des loyers des appartements et des garages au 1^{er} juillet 2018. L'indice INSEE est de +1,05 %. Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve les nouveaux montants des loyers communaux.

DÉLIBÉRATION: AUGMENTATION LOYER LOCAL COMMUNAL: Mme le Maire rappelle au CM que la commune loue à l'année le local communal. L'augmentation du loyer est basée sur l'indice INSEE à savoir 1,05 %. Loyer : 1021,44€ passe à 1032,16€ annuel.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau montant du loyer du local communal.

DÉLIBÉRATION: APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE VRAGGLO: Mme le Maire indique au CM, la nécessité de délibérer sur la modification des statuts de VRAgglo correspondant au changement de siège social de la communauté d'Agglomération : En lieu et place de « La Communauté d'agglomération a son siège à Rovaltain – Avenue de la Gare – 26958 Valence » figure « La Communauté d'Agglomération a son siège au 1 Place Jacques Brel-26200 Valence.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve les nouveaux statuts de VRAgglo.

DIVERS :

- Enquête publique concernant le projet de restauration de la continuité écologique sur la rivière La Limone en 4 points sur les communes de Crépol, Montchenu, St Christophe et le Laris et Montrigaud jusqu'au 05/06/2018 : Le siège de l'enquête est la mairie de St Christophe

- Charte forestière : déclaration de travaux à faire en mairie pour toute coupe de bois dont la sortie se fait sur un chemin communal. Les déclarations de chantier peuvent également se faire sur internet (<http://charteforestiere-chambaran.fr/html/>)

- Devis du cabinet BEAUR pour modification du PLU d'un montant de 4800€

- La commune a adhéré à l'association des maires ruraux de la Drôme, de ce fait elle a la possibilité de créer par le biais de campagnol.fr un site internet pour un montant de 220 €, site qui sera à créer par la commune.

- Eclairage public : 300000kW pour 33.000€ sur 1.646M€ de budget. 10 % d'économie à faire encore sur les lampadaires à mercure (1870 restant sur l'agglo)

- Ecole intercommunale : point sur les travaux

- Rappel de la préfecture : Les vidanges des installations d'assainissement non collectif doivent être effectuées par des entreprises agréées et non par les agriculteurs.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2018

PROJET AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE, VALIDATION AVP : Mme la Maire présente l'estimation des travaux de la phase étude préliminaire de l'aménagement de la place de l'église réalisée par le bureau d'étude Cambium suite à la présentation faite au conseil municipal le 25/06/2018. Elle propose de signer avec le bureau d'étude Cambium la phase avant-projet de la mission de maîtrise d'œuvre sur le périmètre place de l'église et jardin arrière. Après discussion et commentaires sur le manque de places de parking, sur le retournement qui ne sera plus possible sur la place pour les camions, sur la surface du jardin à l'arrière qui semble trop importante, Mme le Maire explique que cet AVP définit seulement un programme et un plan, qui vont permettre à la commune de demander des subventions. Une étude plus détaillée sera présentée ensuite aux élus, il sera possible d'arrêter le projet après la phase AVP si les subventions obtenues ne sont pas assez importantes pour la commune. Avec 10 voix pour et une contre, le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à lancer la phase avant-projet sur la place de l'église et le jardin à l'arrière, accepte le taux d'honoraire pour la mission de maîtrise d'œuvre qui est de 7.75% du montant du coût prévisionnel provisoire HT estimé à l'issue de la phase étude préliminaire à 394 100€, accepte le forfait provisoire de rémunération de la présente mission de maîtrise d'œuvre, phase AVP, qui s'élève à 7941.12€ HT soit 9529.34 € TTC et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

MUR SOUTÈNEMENT DE LA CHAPELLE ST ROCH – DEMANDE SUBVENTION : Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour les travaux de sécurisation du mur de soutènement de la Chapelle St Roch, qui s'élève à 6720€ HT. La demande de subvention auprès du Département a déjà été effectuée.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, décide de faire procéder aux travaux de sécurisation du mur de soutènement de la Chapelle St Roch et sollicite la Région pour une aide la plus élevée possible.

AUGMENTATION LOYER DES ACTIVITÉS TERTIAIRES AU 1^{ER} JUILLET 2018 : Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le loyer des activités tertiaires, suivant le nouvel indice de 1.86%. Le CM à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer l'augmentation du loyer de l'entreprise Carbon Bee au 1^{er} juillet 2018, soit 417.21€/mois.

AVENANT DE PROROGATION DE LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE : Mme la Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 à la convention assistance retraite établie par le Centre de Gestion Départemental, concernant la prorogation de la convention partenariale 2015/2017 de la CNRACL. Le CM, à l'unanimité des membres présents accepte de proroger la convention avec le CDG26 et la commune de Crépol, jusqu'à la signature d'une nouvelle convention partenariale de la CNRACL, ou au plus tard jusqu'au 31/12/2018 et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION D'ADHÉSION A LA MISSION EXPÉRIMENTALE DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CDG26 : Mme la Maire explique que la Loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a prévu jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au CDG26 qui a fait acte de candidature. Cette nouvelle mission présente de nombreux avantages, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée en amont du contentieux.

Pour les collectivités affiliées, la participation à l'exercice de cette mission facultative s'élève à 50 euros par heure de présence du médiateur du CDG26.

Après discussion, et à l'unanimité des membres présents, le CM approuve l'adhésion de la commune à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG26 et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est un texte réglementaire européen développé pour encadrer le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il a pour visé de permettre aux entreprises européennes de développer leurs activités numériques dans un contexte juridique égalitaire et compétitif. Le RGPD s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français. Le CDG26 propose ses services. Un délégué à la protection des données devra être nommé. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

- Suite aux différents comptes rendus des commissions médicales du CDG26 concernant Vanessa Ferlay, elle a été reconnu inapte à son poste de travail et la commune n'a pas d'autre poste vacant à lui proposer. Vanessa Ferlay a donc été mise en disponibilité d'office par la commune.

- Mme Le Maire, François Caumes, le Dr Bass et le Dr Vialy se sont rendus à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour soutenir l'association « ACTION SANTÉ HAUTE HERBASSE » dont le projet vise à améliorer l'offre de soins et la santé en milieu rural malgré le départ du seul médecin du territoire.

L'ARS reconnaît la ténacité du groupe de travail de la Haute Herbasse et prend en compte le projet de coordinateur Sanitaire et Social qui fera partie d'une démarche expérimentale innovante, financée par l'ARS pour un an.

L'embauche aura lieu début 2019. Une réunion avec l'ARS aura lieu en octobre 2018.

- L'épaveuse de la commune ne sert plus. Mme le maire propose de la vendre.

- Une visite de conseils avec les services du Département sur « l'embellissement et le cadre de vie » aura lieu le 12/07/2018 au village. Ils proposent un accompagnement à la valorisation paysagère et végétale de notre commune. Poussy Bodiger et Maurice Hugues accompagneront les personnes du Département.

- Assainissement : Une nouvelle subvention de l'agence de l'eau existe pour la désimperméabilisation des surfaces.

- Poussy Bodiger propose l'achat ou la fabrication d'un panneau d'affichage à destination des associations.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/09/2018

PROJET AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE, DEMANDE DE SUBVENTIONS : Mme le Maire présente au CM l'avant-projet et l'estimation des coûts d'aménagement de la place de l'église réalisé par le cabinet d'étude Cambium/ECE. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM autorise Mme le Maire à solliciter le département et le fond de concours VRAgglom pour bénéficier d'une subvention pour le projet d'aménagement de la place de l'église.

MODIFICATION DU PLU / CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE : Mme le Maire précise au CM, qu'un ensemble de modifications est à appliquer au PLU approuvé le 23 mai 2016. Plusieurs zones sont à modifier. Deux devis ont été reçus : Cabinet BEAUR à 4 650,00€ HT, cabinet ESAU à 7 000€ HT.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM accepte la mise en œuvre des modifications du PLU, accepte le devis du cabinet BEAUR et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

SDED / RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT A PARTIR DU POSTE LES ESSARTS: Mme le maire indique au CM qu'il est nécessaire de renforcer le réseau BT à partir du poste les Essarts pour un montant de 30 301,99€ HT dont 0€ à la charge de la commune. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM approuve le projet établi par le SDED, et donne pouvoir à Mme le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

SDED / RACCORDEMENT AU RÉSEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION COSTECHAREYRE A PARTIR DU POSTE LES ESSARTS : Mme le maire indique au CM qu'il est nécessaire de raccorder la construction de M. Costechareyre au poste les Essarts pour un montant de 5 185,79 € HT dont 2 655,30 € à charge de la commune (Une convention existe avec M. Costechareyre pour le remboursement de la part communale). Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM approuve le projet établi par le SDED, et donne pouvoir à Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

SDED / RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT A PARTIR DU POSTE CRÉPOL : Mme le maire indique au CM qu'il est nécessaire de renforcer le réseau BT à partir du poste de Crépol pour un montant de 65 443,07€ HT dont 0€ à charge de la commune. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM approuve le projet établi par le SDED, et donne pouvoir à Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

SDED / RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT A PARTIR DU POSTE LES MILLIARDS: Mme le maire indique au CM qu'il est nécessaire de renforcer le réseau BT à partir du poste Les Milliards pour un montant de 123 949,14€ HT dont 0€ à charge de la commune. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM approuve le projet établi par le SDED, et donne pouvoir à Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RGPD : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES : Mme le Maire rappelle au CM la Règlementation Générale de la Protection des Données et la nécessité de désigner un délégué à la protection des données. Mme le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service proposé par le CDG 26 de mise en conformité RGPD de la fonction publique de la Drôme. Le CDG26 met à disposition un délégué RGPD tel que nécessaire pour être en accord avec la législation. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM autorise Mme le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG26, et désigne le Délégué à la Protection des Données du CDG26 comme étant le DPD de la commune de Crépol.

VRAGGLO / RAPPORT DE LA CLECT 2017 : Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charges transférées au 1^{er} janvier 2018 et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire.

VRAGGLO / RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017: Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM décide de prendre acte du contenu du rapport d'activité 2017 de Valence Romans Agglo.

SIEH / RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE: Mme le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIEH. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le CM décide de prendre acte du contenu du rapport du SIEH.

DIVERS

- Réunion fleurissement : Rappel pour les communes, le Maire peut prendre un arrêté pour inciter les habitants à prendre soin de leurs entrées (neige, nettoyage, désherbage, etc.)
- Appel à création d'un groupe de travail pour fleurir le village.
- Association Action santé Haute Herbasse : 50 000 € de subvention obtenu auprès de l'ARS pour la création d'un emploi d'accompagnateur sanitaire et social.
- Centième anniversaire de la guerre 14-18 : Biographie offerte par Aimée Cluze concernant les 35 personnes mortes pour la France. Décision prise de refaire graver les noms sur le monument aux morts à l'occasion du centième anniversaire.